

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>07</b>
<b>Représentés</b>	<b>00</b>
<b>Votants</b>	<b>07</b>
<b>Exprimés</b>	<b>07</b>
<b>Pour</b>	<b>06</b>
<b>Contre</b>	<b>01</b>

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **26 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Étaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Julien MOURLON

**Pouvoirs** :

**Absents** : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLÉIX,

**Date de convocation** 20 janvier 2018

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Création d'un syndicat mixte fermé**

*Vu la délibération n° 2017-243 en date du 20 décembre 2017, de la communauté de communes Chénérailles, Auzances Bellegarde, Haut pays marchois, portant sur la création d'un syndicat mixte fermé en substitution de l'association Pays Combraille en Marche,*

*Vu l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule qu'à moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la substitution de l'association « Pays Combraille en Marche » par un syndicat mixte fermé constitué des deux communautés de communes de l'Est du Département, celle de Chénérailles, Auzances Bellegarde, Haut Pays Marchois et celle de Creuse confluence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la création d'un syndicat mixte fermé en substitution de l'association « Pays Combraille en Marche »